



MAISON REGIONALE des **ENTREPRISES**



Inauguration de la Maison Régionale des Entreprises

DOSSIER DE PRESSE



14 novembre 2007

Le contexte

La Région Guadeloupe a mis en place son Schéma Régional de Développement Economique (S.R.D.E). Ce schéma mis en œuvre par la collectivité régionale, dans un contexte socio-économique difficile, trace les grandes lignes d'une stratégie de développement volontariste autour d'axes forts comme l'emploi, l'innovation, l'accompagnement des entreprises, l'ouverture sur l'extérieur ou encore le développement durable.

Afin de répondre à ces enjeux, la Région Guadeloupe se devait de se doter d'un outil performant capable de répondre aux enjeux du développement. C'est ainsi que lors du Congrès des 15 et 16 décembre 2005, les élus départementaux et régionaux ont décidé de créer une agence de développement économique qui permette de renforcer véritablement et durablement le développement économique du territoire.

A l'occasion de la mise en place de l'Agence Régionale de Développement Economique, la Région Guadeloupe a souhaité aller plus loin et a proposé de créer un lieu unique où seraient regroupés les organismes intervenant en faveur de l'entreprise, dès sa création et durant toutes les phases importantes de sa croissance et de son développement.

A travers cette démarche, il s'agit, pour la collectivité régionale, de donner un signe fort aux acteurs économiques et aux futurs entrepreneurs, de sa volonté de considérer l'initiative économique privée comme un élément moteur de l'économie de la Guadeloupe, capable de générer une valeur ajoutée et de créer des emplois, afin d'assurer ainsi la prospérité du territoire.



MAISON REGIONALE DES ENTREPRISES

Un réseau de partenaires pour vos projets

La Maison Régionale des Entreprises accueille en son sein différents partenaires, l'Agence Guadeloupe Expansion, SAGI PAR, Guadeloupe Active, l'A.D.I.E. et la Région Guadeloupe ayant la volonté de travailler en synergie au service des créateurs d'entreprises, mais aussi des entrepreneurs désireux de développer leurs structures, à chaque étape clé de leur existence.

La vocation de la maison régionale des entreprises

1. Faciliter le parcours du porteur de projet, du chef d'entreprise, de l'investisseur, notamment au cours des phases de conception, d'étude et de concrétisation de leur projet d'investissement ;
2. Mettre à disposition, en un même lieu, plusieurs services : conseil, accompagnement, financements, etc. Ces services sont généralement complémentaires et sont sollicités par le porteur de projets ;
3. Favoriser le travail en commun des différents partenaires susceptibles d'être appelés à « traiter » simultanément certains dossiers. Avantages : une approche optimisée des projets dans un premier temps, tout en assurant la pérennité des entreprises créées ou développées ;
4. Participer à la mise en œuvre de la stratégie de développement inscrite dans le Schéma Régional de Développement Economique (S.R.D.E.), élaboré par la Région Guadeloupe en partenariat avec les acteurs socio-économiques.

L'accueil et information des opérateurs économiques

La Maison Régionale des Entreprises disposera d'un premier accueil destiné aux chefs d'entreprises et aux porteurs de projet, il permettra d'identifier leurs attentes, de préciser l'activité et le rôle de chaque partenaire présent au sein de la maison régionale. L'Agence « Guadeloupe Expansion » gèrera cet accueil et diffusera la documentation des différents partenaires.

Le traitement des projets et leur suivi

Les partenaires de la Maison Régionale des Entreprises pourront être consultés sur des projets de tailles et de natures diverses. Ils apporteront leur assistance technique et étudieront leur intervention aux côtés de l'agence. Cette synergie sera aussi réalisable sur les dossiers directement traités par les partenaires, ils pourront se consulter mutuellement sur leurs dispositifs respectifs.

Le partage de l'information et de résultats de travaux d'études

La Maison Régionale des Entreprises accueillera un centre de documentation qui sera géré par Guadeloupe Expansion. Ce centre bénéficiera des études sectorielles, de données socio-économiques et de documentations techniques réalisées par les partenaires ou par leurs réseaux.

L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les missions de l'Agence Régionale de Développement Economique : Guadeloupe Expansion

Les élus régionaux et départementaux ont adopté à l'unanimité lors du Vème Congrès une résolution actant la volonté de la Région Guadeloupe de créer une agence régionale de développement économique. La mise en place de cette agence découle directement des constats dressés lors des travaux d'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique.

Grâce à ce nouvel outil, la Région Guadeloupe souhaite assurer une meilleure coordination des actions menées dans le domaine économique, optimiser sa politique économique tout en mettant en œuvre des mesures de suivi, de contrôle et d'évaluation de l'Agence.

Les missions de Guadeloupe Expansion :

- Instruction des dossiers de demande d'aides publiques gérées par la Région Guadeloupe
- Assistance technique aux entrepreneurs (études de marché, aide à l'implantation, recherche de partenaires, etc....)
- Gestion de la plate-forme de commerce électronique initiée par la Région Guadeloupe
- Accompagnement des entreprises locales à l'export
- Prospection d'investisseurs extérieurs en vue d'implanter de nouvelles activités en Guadeloupe
- Mise en œuvre d'actions collectives (développement des filières, innovation, promotion de l'entrepreneuriat,...)
- Appui aux collectivités dans leur politique d'animation économique

L'agence est destinée à renforcer la compétitivité des entreprises et à promouvoir l'attractivité de la Guadeloupe.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le président du conseil d'administration nommé par le président du conseil régional,
Le président du conseil général,
Trois conseillers régionaux,
Le président de l'association des maires,
Le président du CESR,
Le président de la CCI de Basse-Terre,
Le président de la CCI de Pointe-à-Pitre,
Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat,
Le président de la chambre d'agriculture,

Le président de l'union des entreprises MEDEF région Guadeloupe,
Le président de l'association des moyennes et petites industries de Guadeloupe,
Le président de la confédération générale des petites et moyennes entreprises,
Le président de l'union des moyennes et petites entreprises de la Guadeloupe,
Et six (6) membres élus par l'assemblée générale parmi ses membres.

Nombre d'agents à la MRE : 15 en poste à ce jour. A moyen terme l'effectif sera d'une vingtaine de personnes

NB : Le coût d'aménagement et d'équipement des locaux s'est élevé à 1,14 M€.

LA REGION GUADELOUPE

La Région Guadeloupe sera également présente au sein de la maison régionale des entreprises. Les agents de la direction de la stratégie et des interventions économiques auparavant affectés à l'espace artisanat de Pointe-à-Pitre à la Darse y sont d'ores et déjà présents afin de participer à la mission d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet et chefs d'entreprise en coordination avec l'ensemble des partenaires de la plateforme.



SAGIPAR

Une offre structurante de développement des entreprises aux Antilles

Les interventions :

SAGIPAR est dédié aux PME, saines financièrement, capables de croissance avec des besoins de fonds propres compris entre 40.000 € et 350.000 €.

SAGIPAR investit dans des entreprises en création, en développement ou en phase de transmission.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles à l'exception des activités de production primaire agricole ou de la pêche.

La valeur ajoutée des interventions :

Ces outils permettent :

- d'accorder un financement durable qui s'échelonne de cinq à dix ans ;
- de renforcer le haut de bilan de l'entreprise en favorisant la mise en place de financements extérieurs ;
- de financer des besoins immatériels liés à un projet de croissance ;
- d'apporter un regard extérieur sur le projet en participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;
- de mettre la société en relation avec d'autres investisseurs selon les besoins ultérieurs liés à la croissance.

Le processus d'investissement :

La première étape pour l'entrepreneur consiste à rédiger son plan d'affaires.

La présélection des dossiers reçus dépend autant de la qualité et de l'intérêt du plan d'affaires que de la personnalité et des capacités managériales du chef d'entreprise.

Les dossiers retenus sont présentés devant un comité d'investissement qui donne un avis sur la faisabilité du projet d'entreprise, puis devant le conseil d'administration de la SAGIPAR qui décide des investissements à réaliser.

Le suivi d'investissement :

Afin d'assurer un suivi professionnel, SAGIPAR propose la mise au point de documents de contrôle de gestion, destinés à bâtir un véritable partenariat, à la fois financier et stratégique.

Les modalités d'intervention :

Elles sont librement discutées entre l'entreprise et SAGIPAR selon le cadre fixé par le Conseil. Elles peuvent prendre la forme d'une prise de participations (toujours inférieure à 40%), d'avance en compte courant, d'un prêt participatif ou d'obligations convertibles en action. Un pacte d'actionnaires et des contrats de prêts fixent clairement les engagements de chacun.

SAGIPAR a mis en place deux bureaux, l'un en Guadeloupe et l'autre en Martinique. En Guadeloupe, elle a rejoint les locaux de la Maison Régionale des Entreprises afin de contribuer à donner de la visibilité à la politique de la Région Guadeloupe vers l'entreprise. La Maison Régionale des Entreprises offre aux partenaires présents un cadre propice aux échanges d'expériences et de méthodologies de travail permettant de favoriser la réussite des projets de tout type d'entrepreneurs.

A.D.I.E

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au micro crédit. Elle a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le principe du microcrédit.

A qui s'adresse l'A.D.I.E ?

L'action de l'association est ciblée et s'adresse principalement aux personnes au chômage ou au RMI, exclues du système bancaire classique et désireuses de créer leur propre emploi. Les candidats potentiels peuvent s'adresser à l'A.D.I.E, qui évaluera la faisabilité du projet et montera le dossier de financement.

Pour quels projets ?

L'A.D.I.E aide tout type de projet. Les critères de décision sont la viabilité du projet, la capacité et la détermination du porteur de projet.

L'intervention de l'A.D.I.E est effectuée sous forme de prêts destinés à financer la création, la consolidation ou le développement d'entreprises. Les montants d'intervention sont plafonnés à 5.000€

En outre, l'association propose après le financement une assistance technique pour les démarches administratives, l'organisation comptable et commerciale de l'entreprise et une aide à la bancarisation.

L'antenne guadeloupéenne de l'ADIE est située au sein de la Maison Régionale des Entreprises. Cette décision s'explique par la volonté de travailler en synergie avec les structures de financement existantes et de proposer ainsi aux porteurs de projet un lieu unique où ils pourront trouver des informations sur les financements.

Budget crédit : 400 000 € (prévision)

Nombre d'agents à la MRE : 2

Estimation du nombre de dossiers traités par an : 100



GADELOUPE ACTIVE

Guadeloupe active, fait partie de la quarantaine de fonds territoriaux initiés par l'association France Active. Elle est aussi membre du mouvement France Initiative qui fédère plus de deux cent quarante Plantes-formes d'Initiative Locale (P.F.I.L.). Créée en 1997, à l'initiative des collectivités territoriales, des services de l'Etat, mais aussi d'acteurs économiques privés, elle a favorisé la création de plus de quatre cents projets.

Les porteurs de projet quelque soit leur formation de base et encore plus les non diplômés, souffrent d'un manque d'information et de conseils. On a coutume de parler du « parcours du combattant » pour évoquer le périple du créateur. Notre ambition est de le baliser pour lui donner plus de chance de réussite et cela passe, entre autres, par la **mutualisation des compétences**. Le retour à l'emploi par la création d'activités individuelles ou collectives est le but principal des Plate Forme d'Initiative Locale. Cette insertion économique est à la fois un facteur de requalification sociale et professionnelle, de cohésion sociale et de développement économique local.

Aussi, la proposition de regroupement des différentes structures, sous l'égide de la Région, était l'opportunité à saisir, compte tenu du contexte dans lequel elle s'inscrit. A défaut d'un **guichet unique**, qui pourrait avoir pour objectif la représentation des réseaux (formels et informels), la promotion des dispositifs, par une personne, accueillant et orientant les porteurs de projets, la Maison Régionale des Entreprises (MRE) permettra, une réelle prise en main du créateur d'entreprise. Elle contribuera à apporter des **réponses aux problématiques posées lors de la création, le développement ou la reprise d'une activité**. A charge pour l'ensemble des acteurs qui oeuvrent en matière de développement économique d'en faire **un lieu incontournable que doivent s'approprier tous les intéressés**.

Guadeloupe Active a aussi prévu de redéployer les activités du Fonds territorial de Garantie en collaboration bien sûr avec sa tête de réseau France Active et la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela permettra à des publics très éloignés du marché du travail en raison de leur situation sociale de bénéficier des outils financiers de France Active dans le cadre de leurs projets individuels ou collectifs.

Les missions de Guadeloupe active sont les suivantes :

- le financement des projets
- la mise en réseau des partenaires techniques sur le parcours de création,
- le développement des partenariats bancaires locaux.
- la mise en place de clubs de créateurs
- le parrainage

C'est ainsi qu'elle intervient en fonds propres auprès des entreprises ayant moins de 36 mois d'existence, relevant de tous les secteurs d'activités, aussi bien lors de la phase de la création, de la reprise ou du développement de la structure.

Elle attribue ainsi des prêts d'honneur, pour des montants compris entre 5000€ et 10.000 €.

En outre, avec un complément bancaire, le prêt d'honneur est plafonné à 22.866 € (effet de levier). Il s'agit d'un financement à taux 0, permettant de compléter l'apport personnel du porteur de projet et finançant du matériel, du stock ou du Fonds de roulement de démarrage. Les entreprises ayant été soutenu financièrement peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi sur la durée du prêt.

Guadeloupe Active gère aussi le dispositif EDEN (avance remboursable) pour le compte de l'Etat.

Budget fonctionnement: 175k€

Budget fonds d'intervention : 350k€

Nombre d'agents à la MRE : 3

Estimation du nombre de dossiers traités par an : 80



MAISON REGIONALE des ENTREPRISES



**Immeuble le Squalle
Zac de Houelbourg Sud II
Baie-mahault**

